



Conseil économique et social

Distr. générale
15 septembre 2015
Français
Original : anglais

Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Troisième réunion de coordination et de gestion

Compte rendu analytique de la 33^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 9 juin 2015, à 10 heures

Président : M. Drobnjak (Vice-Président)..... (Croatie)

Sommaire

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions
(*suite*)

f) Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles

Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement*

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

h) Coopération internationale en matière fiscale*

Instituts de recherche et de formation des Nations Unies

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

m) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions

* Points que le Conseil a décidé d'examiner conjointement.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M. Sajdik (Autriche), M. Drobnyak (Croatie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)

f) Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles (E/2015/53 et E/2015/L.14)

1. **M^{me} Menabde** (Organisation mondiale de la Santé), présentant le rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé sur l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (E/2015/53), dit qu'entre juin 2014 et juin 2015, l'Équipe spéciale a œuvré à la réalisation des six objectifs énoncés dans son mandat. Elle s'est attachée en particulier à renforcer les moyens dont les équipes de pays des Nations Unies disposent pour prévenir et maîtriser les maladies non transmissibles, notamment en conduisant des missions de programmation conjointe. L'Équipe spéciale a effectué des missions au Bélarus, en Inde, au Kenya et aux Tonga durant la période considérée dans le rapport, et après la présentation du rapport, à la Barbade. Ont notamment participé à ces missions les chefs des organismes résidents des Nations Unies, appuyés par les représentants de haut niveau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). En outre, de nombreux bureaux de pays de l'OMS collaborent étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies pour renforcer les mesures nationales de lutte contre les maladies non transmissibles et améliorer l'accès aux interventions susceptibles de réduire les facteurs de risque afin que les systèmes de santé de ces pays puissent faire face comme il convient aux défis posés par ces maladies.

2. En février 2015, le PNUD et l'OMS ont publié une note d'orientation sur l'intégration des maladies non transmissibles au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Elle souligne qu'il importe de faire en sorte que des liens soient établis entre la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et les questions plus générales liées au développement, telles que la couverture sanitaire universelle, la protection sociale, la gouvernance et les déterminants sociaux de la santé. Elle met également l'accent sur les relations établies avec d'autres

secteurs, tels que la finance et le commerce, et sur l'intérêt qu'il y a à mobiliser tous les acteurs des pouvoirs publics et de la société.

3. Certains membres de l'Équipe spéciale mettent au point des programmes communs d'action au niveau des pays, conformément à la note d'orientation du PNUD sur les programmes communs, en vue de mobiliser des ressources pour la lutte contre le cancer et de renforcer la gouvernance nationale et infranationale dans le domaine des maladies non transmissibles. Ces programmes sont élaborés en se fondant sur l'expérience acquise dans le cadre du programme commun Be He@lthy, Be Mobile (Se connecter pour être en bonne santé) de l'OMS et de l'Union internationale des télécommunications (UIT), qui a été lancé dans huit pays. L'Équipe spéciale reconnaît l'attention particulière accordée à la lutte contre le tabac dans son mandat et ses membres restent déterminés à s'attaquer comme il se doit à ce problème et à lui accorder la priorité. Des activités sont menées pour aider les pouvoirs publics à renforcer la coordination nationale dans ce domaine, à promouvoir la ratification du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, à formuler des recommandations de politique générale visant à remplacer la culture du tabac par des activités économiquement viables, à réduire le commerce des produits du tabac, à mettre en place des centres de savoir et à promouvoir la coopération Sud-Sud.

4. De nombreux membres de l'Équipe spéciale ont entrepris d'harmoniser leurs politiques et leurs ressources en vue d'appuyer les objectifs de l'Équipe spéciale, ce qui a permis d'accomplir des progrès considérables, même dans les programmes les plus modestes. L'Équipe spéciale fait preuve d'une grande efficacité en suscitant des mesures collectives propres à produire des résultats plus rapides dans la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. Toutefois, les progrès accomplis dans la satisfaction des demandes d'assistance technique émanant de pays en développement en vue de fixer des objectifs nationaux pour 2025; dans l'élaboration de politiques et de plans multisectoriels nationaux de lutte contre les maladies non transmissibles visant à réaliser les objectifs nationaux d'ici à 2025; et dans le renforcement des moyens dont les pays disposent pour évaluer les progrès et surveiller les résultats sont insuffisants et extrêmement inégaux entre les équipes de pays des Nations Unies. Il faut prendre des mesures plus énergiques visant à intensifier l'action menée pour doter les équipes de pays des connaissances et de

l'expérience requises pour appuyer les initiatives nationales propres à lutter contre les maladies non transmissibles et à atténuer leurs effets négatifs.

Projet de résolution E/2015/L.14:

Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

5. **M. Maksimychev** (Fédération de Russie), présentant le projet de résolution E/2015/L.14, dit que les pays suivants: Angola, Arménie, Chine, Iran (République islamique d'), Islande, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Monaco, Népal, Panama, Serbie et Tunisie se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

6. La communauté internationale a accompli des progrès notables dans la lutte contre les maladies non transmissibles, notamment en adoptant des objectifs mondiaux et en mettant en place un système de surveillance des résultats. Le projet de résolution vise principalement à insuffler un nouvel élan à la coopération multilatérale en matière de lutte contre les maladies non transmissibles et aux travaux menés par l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. Il facilitera l'exécution du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 et appuiera la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles de 2011 et dans le document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation approfondis des progrès accomplis dans la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles de 2014.

7. Le **Président** dit que le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme et rappelle qu'il a seulement été publié ce matin même. Il considère que le Conseil souhaite déroger à l'article 54 du règlement intérieur afin de ne pas retarder l'adoption du projet de résolution.

8. *Il en est ainsi décidé.*

9. *Le projet de résolution E/2015/L.14 est adopté.*

Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement (A/70/85-E/2015/77)

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

h) Coopération internationale en matière fiscale (E/2014/45; E/2015/L.9 et E/2015/L.12)

10. **M. Mminele** (Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il faut que les délibérations du Conseil se fondent sur le principe de la responsabilité commune mais différenciée et qu'elles tiennent compte des différentes réalités économiques. Il convient que les activités de l'Organisation des Nations Unies respectent également la marge de manœuvre décisionnelle des pays et qu'elles correspondent aux priorités nationales.

11. Les facilitateurs du processus d'examen du financement du développement, tout comme le Groupe et ses partenaires de développement, ont la ferme intention d'achever la rédaction du document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement dans les délais fixés. Il convient de prendre des mesures pour encourager le niveau le plus élevé de participation politique à l'occasion de cette conférence, qui se tiendra à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015.

12. Le document final doit être élaboré avec soin de manière à faire clairement ressortir le but de la réunion. Il faut en particulier que ce document se rapproche le plus possible du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha pour ce qui est de la portée et de la structure et que les rubriques et sous-rubriques rendent compte du fait que la Conférence porte sur le financement du développement. Il convient de conserver la définition classique de l'aide publique au développement et de respecter le principe de la responsabilité commune mais différenciée. Il faut absolument que le financement du développement soit dissocié des objectifs de développement durable et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; à cet égard, le financement de l'action climatique ne devrait pas figurer dans le processus d'examen du financement du développement. Le Groupe est résolu à parvenir à un document final ambitieux, qui sert les intérêts de tous les États Membres et met l'accent sur l'élimination de la pauvreté.

13. Les systèmes d'imposition jouant un rôle essentiel dans le développement, un organe normatif inclusif et mondial s'impose pour renforcer la coopération internationale en matière fiscale au niveau intergouvernemental. Le Groupe a maintes fois appelé à la transformation du Comité d'experts de la

coopération internationale en matière fiscale en un organe intergouvernemental du Conseil, afin de donner la possibilité à tous les États Membres, y compris les pays en développement, de s'exprimer sur un pied d'égalité en matière fiscale et de permettre au Comité d'Experts de contribuer efficacement au financement du développement et au programme de développement pour l'après-2015. Le Groupe demande instamment au Conseil d'agir rapidement sur cette question pour que le débat mondial en matière fiscale soit transparent et ouvert à tous.

14. Le Groupe se félicite de la mise à jour du Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement et de l'achèvement du manuel des Nations Unies sur les prix de transfert à l'intention des pays en développement. Le Comité d'experts fait aussi du bon travail dans le domaine du renforcement des capacités en matière fiscale bien qu'il y ait encore matière à amélioration. L'Organisation des Nations Unies joue un rôle de premier plan dans la coopération internationale en matière fiscale, mais il est impératif que la souveraineté des États soit respectée et il ne saurait y avoir d'ingérences, de la part d'acteurs extérieurs, dans les affaires fiscales qui sont du ressort des gouvernements. En particulier, les recettes fiscales ne remplacent pas l'aide publique au développement, qui constitue la principale source de financement du développement de nombreux pays en développement et qui doit absolument viser l'élimination de la pauvreté dans ses multiples dimensions. Il faut reporter les engagements non tenus qui ont été pris en matière d'aide publique au développement au titre des objectifs du Millénaire pour le développement et évaluer sans délai l'impact du déficit de l'aide publique au développement dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha.

15. Le Groupe exhorte les États Membres à progresser pour sortir de l'impasse actuelle en matière fiscale. Les travaux menés dans ce domaine doivent traduire une volonté d'agir dans le cadre du partenariat mondial pour le développement durable redynamisé.

Projet de résolution E/2015/L.9: Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

16. **M. Mminele** (Afrique du Sud), en présentant le projet de résolution E/2015/L.9 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le projet de résolution demande la transformation du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale en un

organe subsidiaire intergouvernemental du Conseil. Toutefois, le Conseil ne se prononcera sur le projet de résolution qu'après la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

17. Le **Président** dit que le Conseil se prononcera sur ce projet de résolution à une date ultérieure.

Projet de décision E/2015/L.12: Lieu, dates et ordre du jour provisoire de la onzième session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

18. Le **Président** dit que le projet de décision n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

19. *Le projet de décision E/2015/L.12 est adopté.*

Instituts de recherche et de formation des Nations Unies (A/70/79-E/2015/70; E/2015/7, E/2015/12 et E/2015/54; E/2015/L.10)

20. **M. Javan** (École des cadres du système des Nations Unies), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'École des cadres du système des Nations Unies (E/2015/54), dit que l'École des cadres est un établissement de gestion du savoir et de formation destiné aux fonctionnaires des organismes des Nations Unies, qui se donne pour objectif stratégique de mieux les préparer à être unis dans l'action. La formation et l'apprentissage doivent être au cœur de toute stratégie visant à garantir que l'Organisation des Nations Unies est à la hauteur des défis mondiaux à venir.

21. Au cours de la période considérée, les cours, ateliers et produits axés sur le savoir dispensés par l'École ont permis à environ 25 000 fonctionnaires des Nations Unies d'acquérir les connaissances et outils dont ils ont besoin pour parvenir à l'objectif commun: donner plus de cohérence et d'efficacité au système des Nations Unies. Ce chiffre représente une augmentation de 23 % par rapport à l'exercice biennal précédent. Afin d'améliorer la pertinence de ses cours, l'École des cadres collabore avec des experts, des établissements universitaires, des entités du secteur privé et des partenaires du système des Nations Unies. Elle a défini les domaines d'intervention prioritaire en matière d'apprentissage et a élargi son offre de cours pour donner suite au programme de réforme ambitieux du système des Nations Unies. Elle a également renforcé sa capacité d'examiner de manière systématique ses offres d'enseignements. Elle a obtenu tous ces résultats bien qu'il s'agisse d'une petite entité qui génère 75 %

de ses revenus à partir des frais d'inscription et des contrats de services.

22. Le renforcement de la capacité de direction dans l'ensemble du système demeure une des missions principales de l'École des cadres. La vision, le courage et l'attention accordée aux fonctions de haute direction sont indispensables pour conduire le changement dont l'Organisation des Nations Unies a cruellement besoin et pour surmonter avec efficacité les obstacles et les résistances. Pour être véritablement unis dans l'action, il faut que les hauts fonctionnaires s'appuient sur un sentiment d'appartenance à un système qui dépasse leur propre entité et qu'ils disposent des outils nécessaires pour créer un environnement dans lequel les membres du personnel se sentent en mesure de prendre des risques raisonnables visant à promouvoir les valeurs et les principes de l'ONU. Au cours de la période considérée, l'École des cadres a aidé plus de 450 hauts fonctionnaires des Nations Unies à affiner et à harmoniser leurs approches en matière d'encadrement et offre désormais une méthode globale d'acquisition de compétences en la matière, comprenant tout un éventail de cours à l'intention des fonctionnaires de grade intermédiaire (P-3 à P-4) et des fonctionnaires de rang supérieur (Secrétaire général adjoint et Sous-Secrétaire général). Elle a en outre organisé à l'intention des équipes de pays des Nations Unies, partout dans le monde, plus de 40 séminaires-retraites consacrés à l'établissement des priorités stratégiques, auxquels ont participé 2 413 personnes sous le parrainage du Bureau de la coordination des activités de développement. Les équipes de pays et leurs homologues ont ainsi élaboré des stratégies de développement pour leur pays, en mettant l'accent sur une programmation et une exécution à l'échelle du système des Nations Unies.

23. L'école des cadres a mis au point de nouveaux cours et outils axés sur l'établissement de partenariats et la coopération au service du développement dans les pays à revenu intermédiaire afin de renforcer les moyens dont les fonctionnaires disposent pour mettre en œuvre le prochain programme de développement durable. Elle s'emploie actuellement à élaborer une stratégie d'enseignement des droits de l'homme à l'intention des coordonnateurs résidents et prépare conjointement avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche des ateliers nationaux de formation au développement durable destinés aux équipes de pays des Nations Unies et à des acteurs nationaux. Elle élargit en outre sa plateforme d'enseignement en ligne sur l'après-2015, qui permet aux fonctionnaires des Nations Unies d'accéder aux

informations relatives au programme de développement pour l'après-2015.

24. Dans la mesure où il est de plus en plus difficile d'assurer la paix et la sécurité, l'École des cadres a étoffé son offre en proposant des cours sur l'analyse et la prévention des conflits, la décentralisation et la consolidation de la paix. Elle élargit aussi actuellement le partenariat qu'elle a établi avec le Département de la sûreté et de la sécurité pour faire face aux risques croissants auxquels sont exposés les fonctionnaires des Nations Unies sur le terrain. Dans d'autres domaines, elle a mis au point de nouveaux cours permettant au personnel des Nations Unies, à tous les niveaux, d'acquérir des compétences essentielles. Les réactions des participants à ce sujet sont positives. Le personnel des Nations Unies doit être doté des connaissances, des outils et des capacités novatrices suffisantes pour contribuer véritablement à sauver des vies et à améliorer les conditions d'existence du plus grand nombre et à préserver l'avantage comparatif du système.

25. En ce qui concerne les projets à venir, l'École des cadres s'efforce de renforcer les moyens dont elle dispose pour diffuser les vastes connaissances générées par le système des Nations Unies et de créer des forums à l'intention des fonctionnaires désireux de mener une réflexion stratégique sur les défis à relever d'urgence. Elle favorisera les réseaux de fonctionnaires motivés à même de mener une action concertée visant à évaluer et à mettre en œuvre des réformes à l'échelle du système et à promouvoir un changement positif. Les partenaires du système des Nations Unies doivent considérer l'École des cadres comme étant le premier point de contact pour leurs besoins d'apprentissage et de formation et promouvoir la participation continue de leur personnel. Les États Membres doivent continuer à appuyer l'École des cadres dans la mesure où elle s'attache à mettre en place un éventail complet de programmes visant à conduire le changement organisationnel et à contribuer à la durabilité à long terme des activités de l'Organisation.

26. Aucune autre entité n'est chargée de fournir une plateforme pour le partage des connaissances à l'échelle du système. Le succès de l'Organisation face aux défis futurs dépendra non seulement des orientations générales mais aussi de sa capacité et de sa volonté de devenir une organisation apprenante. C'est à cette fin que l'École des cadres s'efforce de conduire la gestion du changement, même si beaucoup reste à faire dans ce domaine.

27. **M^{me} Caeymaex** (Université des Nations Unies), présentant le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur les travaux de l'Université (E/2015/7), dit que l'Université des Nations Unies est un organisme de recherche et un groupe de réflexion dont l'objectif est de proposer des solutions. Sa mission consiste à contribuer à l'action menée pour résoudre les problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité, en fournissant des éléments de preuve fiables aux fins de l'élaboration des politiques. Elle collabore étroitement avec les États Membres pour recenser les besoins de recherche et les aider à acquérir les connaissances nécessaires pour y répondre. L'Université n'est pas financée par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies mais par les contributions des pays hôtes, d'organismes, d'organisations internationales et d'autres donateurs, et par le revenu des placements du fonds de dotation de l'Université des Nations Unies. En 2014, elle a reçu 46,9 millions de dollars de contributions de 22 États et de 112 autres donateurs.

28. Depuis 1975, l'Université est devenue un réseau d'instituts de recherche et de formation d'envergure mondiale, qui emploie 479 personnes et dont le budget annuel s'élève à plus de 65 millions de dollars. En 2014, l'Université a exécuté 178 projets de recherche qui, pour la plupart, concernaient principalement les pays en développement. Les domaines couverts comprennent l'esclavage moderne, l'extrémisme violent et les changements climatiques. La même année, les pages du site Web de l'Université ont été vues plus de 6,77 millions de fois.

29. L'Université procède à des changements institutionnels afin de mieux répondre aux besoins de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres et de faire en sorte que les résultats de ses travaux de recherche pèsent davantage sur les politiques et les débats intergouvernementaux, notamment en recensant des solutions pratiques aux problèmes réels et en convertissant les résultats des travaux de recherche en connaissances utiles aux grands débats d'orientation du système des Nations Unies.

30. Parmi les faits nouveaux sur le plan institutionnel figure la création de l'Institut des hautes études sur la viabilité, dont le programme de recherche est axé sur l'élaboration de politiques à haut niveau dans les domaines de la science de la viabilité, de la biodiversité et de la gouvernance environnementale. Le Centre de recherche sur les politiques a en outre été

créé à Tokyo en 2014 dans le cadre d'une initiative lancée par l'Université visant à renforcer la pertinence de ses politiques dans les domaines de la paix et de la sécurité et du développement mondial. Sa mission principale est de produire des travaux de recherche sur les politiques qui nourrissent les grands débats de l'ensemble du système des Nations Unies. Le Centre a déjà pris part, à l'Organisation des Nations Unies, à plusieurs processus politiques déterminants toujours d'actualité, dont le dialogue du Conseil économique et social sur la place qu'est appelé à occuper à plus long terme le Système des Nations Unies pour le développement. Il a également organisé une table ronde de premier plan sur les aspects économiques des changements climatiques lors du Sommet sur le climat de 2014.

31. L'Université a adopté un nouveau plan stratégique pour la période 2015-2019 destiné à l'ensemble de ses filières, qui comporte quatre grandes priorités organisationnelles: la recherche de l'excellence en matière de gestion à tous les niveaux; la croissance durable; la rationalisation des partenariats; et la restructuration des programmes d'enseignement et le renforcement des capacités.

32. **M^{me} Fegan-Wyles** (Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (E/2015/12), dit que l'Institut est chargé de renforcer les capacités des citoyens des États membres, en donnant la priorité aux pays en développement, par le biais de formations et de travaux de recherche ciblés sur les modes d'acquisition des connaissances. Ont accès à l'éducation des adultes les délégués des gouvernements qui participent aux processus multilatéraux d'établissement des normes, des politiques et des programmes relatifs aux questions traitées par l'Organisation des Nations Unies, les principaux agents de changement qui s'emploient à traduire ces accords en mesures concrètes au niveau des pays et d'autres parties prenantes.

33. Depuis 2014, l'Institut œuvre, dans les limites de son nouveau cadre stratégique de quatre ans visant à renforcer le multilatéralisme, à promouvoir le développement économique et l'inclusion sociale, à faire progresser la viabilité environnementale et la croissance verte, à promouvoir une paix durable et à améliorer la résilience et l'intervention humanitaire. Au cours de l'année précédente, il a dispensé des formations à plus de 36 000 bénéficiaires issus de la quasi-totalité des États Membres, soit une augmentation de 54 % par rapport à 2013. En dépit de

cette augmentation, les revenus sont restés stables étant donné l'expansion continue de la formation en ligne, qui est un moyen économique de diffuser des connaissances à un grand nombre de personnes. Toutefois, on utilise encore beaucoup les formations menées en face-à-face dans la mesure où la formation en ligne est peu utile lorsqu'il s'agit de développer des capacités d'analyse plus sophistiquées.

34. En 2014, l'Institut, avec l'appui des Gouvernements algérien et suédois, a renoncé aux frais d'inscription de plus de 250 délégués, à New York et à Genève, dans le cadre de l'action qu'il mène pour renforcer le multilatéralisme et offrir des chances égales aux délégation des pays développés et des pays en développement. Il a aussi organisé des réunions techniques interactives visant à faire en sorte que les délégués aient facilement accès aux connaissances dont ils ont besoin pour parvenir à un accord sur le programme de développement pour l'après-2015. Afin de favoriser le développement économique et l'inclusion sociale, l'Institut a lancé des initiatives visant à encourager l'investissement en Afrique et l'employabilité des jeunes en Algérie et au Nigéria. En outre, il a continué d'agrandir son réseau de centres de formation visant à former les acteurs locaux à une gestion efficace des ressources, en ouvrant de nouveaux centres à Quito et à San Salvador.

35. L'Institut continue de contribuer au renforcement des capacités humaines et institutionnelles en vue de résoudre les grands problèmes de l'environnement et d'encourager une croissance sobre en carbone. À cette fin, il a lancé en collaboration avec ses partenaires une phase de suivi du Partenariat d'apprentissage Unité d'action des Nations Unies en matière de changements climatiques, auquel de nouveaux pays ont été associés, ainsi qu'un cours en ligne gratuit sur les changements climatiques. Il a également transposé à une plus grande échelle ses programmes sur l'économie verte ainsi que ses activités dans le domaine de la gestion des produits chimiques et des déchets, en lançant des projets nationaux visant à accélérer la ratification de la Convention de Minamata sur le mercure.

36. Pour favoriser une paix durable, l'Institut a étoffé ses relations de haut niveau avec les États Membres et les Nations Unies et collabore avec les représentants des États d'Afrique qui siègent au Conseil de sécurité, ainsi qu'avec le Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et des hauts responsables de la Commission de l'Union africaine, en vue d'élaborer une conception et des politiques communes sur les questions de paix et de sécurité en Afrique. Il a

aussi lancé, en collaboration avec l'Université ouverte de Catalogne, une formation en ligne sanctionnée par une maîtrise internationale en étude des conflits, à l'intention du personnel des missions de maintien de la paix de l'ONU.

37. L'Institut s'emploie à améliorer la résilience et l'intervention humanitaire par le biais de son Programme d'applications satellitaires opérationnelles qui a produit en 2014 des cartes et des rapports sur les catastrophes naturelles et les crises humanitaires ainsi que des évaluations des dégâts. L'Institut a également mené deux projets destinés à renforcer les moyens dont les gouvernements et les organisations disposent pour exploiter les systèmes d'information géographique.

38. Outre les programmes qu'il a mis en place, l'Institut s'emploie à améliorer sa gestion axée sur les résultats, la mesure de sa performance et ses cadres et pratiques d'évaluation. Les réactions des participants aux cours organisés par l'Institut demeurent très positives.

39. L'Institut est entièrement financé au moyen de contributions volontaires et malgré un contexte économique difficile, ses recettes sont restées stables. L'Institut est parvenu à inverser la tendance à la baisse des contributions au Fonds général non préaffectées, grâce essentiellement à une contribution généreuse du Gouvernement algérien. Il applique en outre une nouvelle démarche de recouvrement des coûts, qui fait une distinction entre les dépenses d'appui directes et indirectes. Cette démarche améliore la transparence des relations avec les donateurs et s'est avérée efficace dans la couverture des coûts des principales fonctions de direction, de contrôle et d'appui de l'Institut.

40. **M. Won-soo** (Conseiller spécial du Secrétaire général), présentant le rapport du Secrétaire général sur les consultations sur les services de recherche, de formation et de diffusion des savoirs (A/70/79-E/2015/70), dit que le Conseil a demandé au Secrétaire général de formuler une proposition sur la manière d'améliorer la collaboration entre les sept entités des Nations Unies chargées des services de recherche, de formation et de diffusion des savoirs. Au cours des deux années précédentes, des consultations approfondies ont été tenues avec les entités intéressées et les États Membres sur le projet de regroupement de certaines de ces entités, dont l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche. Plusieurs obstacles sérieux au projet de regroupement ayant été recensés tant par les entités elles-mêmes que par le biais de processus intergouvernementaux, il a été décidé qu'il serait préférable de rechercher des

synergies moyennant la collaboration volontaire. Le statut juridique, les missions et la structure de gouvernance des entités intéressées seront donc respectés et aucune proposition impliquant des modifications structurelles ou des répercussions sur le budget ne sera formulée. En outre, toutes les mesures envisagées resteront soumises à l'examen rigoureux et à l'approbation de leur conseil d'administration respectif.

41. Dans le domaine de la formation, les deux plus grands instituts de formation, à savoir l'École des cadres du système des Nations Unies et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, collaboreront plus étroitement, par l'intermédiaire de leurs organes directeurs respectifs, pour recenser et mettre en œuvre les initiatives visant à améliorer la qualité et l'impact de leurs activités respectives. En outre, un Groupe consultatif sera constitué pour rapprocher les principaux prestataires de services d'apprentissage et de formation du système des Nations Unies, en vue d'assurer une meilleure adéquation de l'offre et de la demande, d'accroître l'utilisation réciproque de leurs services respectifs et de réduire les coûts de transaction générés par l'utilisation accrue de prestataires extérieurs pour la formation du personnel des Nations Unies et des représentants des États Membres.

42. De nombreux départements du Secrétariat de l'ONU et organismes des Nations Unies prennent part à des activités de recherche, y compris l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement Social, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche; il existe aussi des travaux de recherche pertinents en dehors du système des Nations Unies. L'Université des Nations Unies, qui est dotée du plus vaste réseau de recherche, sera chargée de mettre en lien tous les travaux de recherche venant à l'appui du nouveau programme de développement. Il a été décidé de ne pas associer pour le moment l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement au modèle de collaboration volontaire, étant donné que ses travaux de recherche portent uniquement sur le désarmement, qui n'est pas couvert par le programme de développement pour l'après-2015.

43. Il est largement admis par les États Membres qu'il y a lieu de rapprocher les principales missions des deux plus grandes bibliothèques du Secrétariat, à savoir la Bibliothèque Dag Hammarskjöld à New York et la bibliothèque de l'Office des Nations Unies à

Genève, afin d'éviter les doubles emplois et de créer des synergies, même si ces dernières mènent aussi des activités qui sont propres à chaque emplacement. Elles disposeront d'un petit conseil interne qui examinera les moyens de renforcer leur collaboration, non seulement pour ce qui est des fonctions classiques des bibliothèques, mais aussi des nouveaux domaines qui apparaissent en raison d'une plus grande utilisation des technologies de l'information. Les synergies obtenues permettront aussi au système des Nations Unies de tirer parti des plus petites bibliothèques réparties sur l'ensemble des cinq continents.

44. Il importe de veiller à la cohérence générale des services de recherche, de formation et de diffusion des savoirs et tous les hauts responsables doivent s'attacher à coordonner ces trois fonctions. À cette fin, un comité directeur interne des savoirs et de l'apprentissage sera créé pour promouvoir une démarche plus globale. Certaines mesures ont déjà été prises dans le cadre du modèle de la collaboration volontaire, notamment l'organisation d'une réunion interne visant à définir la mission du Groupe consultatif sur l'apprentissage et la formation. Pour mener à bien les étapes suivantes, il importe de veiller à normaliser le principe de responsabilité entre les entités, l'absence de mécanismes types ayant posé des problèmes par le passé.

45. **M. Lambertini** (Italie) dit que compte tenu du nouveau programme de développement pour l'après-2015 et de la rapidité avec laquelle l'environnement mondial évolue, les décideurs ont plus que jamais besoin d'avoir accès à des connaissances et à des informations. Sa délégation se félicite donc de l'action menée pour renforcer la cohérence et les synergies entre les entités des Nations Unies chargées des services de recherche, de formation et de diffusion des savoirs. Elle salue également les travaux menés pour assurer une meilleure adéquation de l'offre et de la demande en matière de services de formation, en vue de mieux utiliser les ressources internes existantes et de moins faire appel à des sous-traitants.

46. L'Italie accueille l'École des cadres du système des Nations Unies et consacre des ressources considérables à son développement. Il convient de saluer les progrès accomplis par l'École des cadres, en dépit de sa structure modeste. Elle joue un rôle unique en sa qualité de véritable prestataire de formations interinstitutions spécialement chargé de réunir le personnel issu des différents organismes des Nations Unies. La délégation de l'orateur encourage donc l'École des cadres à créer des synergies plus fortes

avec d'autres départements et entités de l'ONU et se félicite du rôle qu'elle joue dans la mise en œuvre du programme de réforme ambitieux de l'Organisation.

47. Collaborant étroitement avec des États Membres et des agences multilatérales, l'École des cadres met en place une offre de services d'apprentissage visant à répondre aux nouveaux besoins du personnel dans le contexte de l'après-2015 et à faciliter la gestion du changement et la transformation institutionnelle. Les États Membres doivent appuyer l'École des cadres afin qu'elle puisse aider l'Organisation à renforcer ses capacités et à être en mesure de réaliser les objectifs des trois piliers de la Charte.

48. **M. Mminele** (Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les services de formation et de recherche revêtiront une importance primordiale pour le programme de développement pour l'après-2015. Dans ce contexte, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche jouera un rôle crucial dans le renforcement des capacités. Le Groupe fait confiance au Bureau de New York de l'Institut au vu des résultats positifs des sessions de formation qui se sont tenues au siège. Au cours des quatre années précédentes, le Bureau a organisé environ 120 ateliers à l'intention des délégués, dont près de 70 % sont issus du Groupe des 77 et de la Chine. Le Groupe espère que la compréhension et la coopération établies avec le Bureau de New York de l'Institut continueront à se développer. Il est notamment impératif que les cours soient en phase avec les besoins et les priorités des États Membres.

49. **M. Eshanta** (Observateur de la Libye) dit que sa délégation se félicite de l'aide fournie par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, notamment aux pays en développement, sous forme de cours consacrés à la diplomatie, à la coopération internationale et à d'autres domaines. Les cours et les formations dispensés par l'Institut contribueront à renforcer les capacités des délégués et aideront les pays à prendre des mesures de renforcement des capacités dans les domaines du développement, de la justice, des droits de l'homme et du règlement et de la prévention des conflits.

50. **M. Alsharrah** (Koweït) dit que sa délégation se félicite du rôle considérable que l'Institut joue en matière de formation et de recherche et salue l'action qu'il mène pour sensibiliser à l'importance du programme de développement pour l'après-2015. Elle compte intensifier sa coopération avec le Bureau de New York de l'Institut, en particulier pour que les

diplomates koweïtiens améliorent leur compréhension des méthodes de travail dans les domaines de la diplomatie, du développement et de l'économie.

51. **M. Djacta** (Observateur de l'Algérie) dit qu'il faut renforcer le Bureau de New York de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche de façon à ce que toutes les délégations puissent continuer à bénéficier des services qu'il fournit.

Projet de résolution E/2015/L.10 : École des cadres du système des Nations Unies à Turin (Italie)

52. Le **Président** dit que le projet de résolution n'a aucune incidence sur le budget-programme.

53. **M. Dugan** (États-Unis d'Amérique) dit que la présentation du projet de résolution E/2015/L.10 souligne le consensus qui se dégage entre les États Membres en faveur de la poursuite des travaux de l'École des cadres. Sa délégation appuie l'action menée par l'École des cadres pour promouvoir l'efficacité et les bonnes pratiques en matière de gestion du changement dans l'ensemble du système des Nations Unies.

54. *Le projet de résolution E/2015/L.10 est adopté.*

55. Le **Président** propose que le Conseil prenne note du rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur les travaux de l'Université (E/2015/7), du rapport du Secrétaire général sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (E/2015/12) et du rapport du Secrétaire général sur les consultations sur les services de recherche, de formation et de diffusion des savoirs (A/70/79-E/2015/70).

56. *Il en est ainsi décidé.*

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

m) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions

57. Le **Président** dit qu'aucun document n'a été soumis au titre du point subsidiaire et que le Conseil n'est saisi d'aucun projet de proposition.

La séance est levée à 12 h 00.